

La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap accueillis dans les établissements et services médico-sociaux en Normandie

Résultats de l'enquête
sur la scolarisation
à la rentrée 2024



ORS-CREAI
NORMANDIE
CENTRE RESSOURCES SANTÉ, VULNÉRABILITÉS
& POLITIQUE DE LA VILLE

 RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

 ars
Agence Régionale de Santé
Normandie

La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap accueillis dans les établissements et services médico-sociaux en Normandie

Contexte

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap constitue une priorité nationale majeure qui concerne tous les acteurs de la société. Concernant les enfants et adolescents, la scolarisation constitue la première étape d'une pleine participation à la vie sociale.

L'école inclusive est au cœur de la loi pour une école de la confiance (loi du 26 juillet 2019) et nécessite une transformation des organisations et une coopération active entre tous les acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Les mesures de la Conférence Nationale du Handicap (26 avril 2023) renforcent l'engagement du gouvernement pour « une école pour tous », initiant l'« acte II » de l'école inclusive.

Au plan régional, l'Agence Régionale de Santé et l'Académie de Normandie travaillent en collaboration pour soutenir l'école inclusive et la signature d'une nouvelle convention cadre régionale entre ces deux institutions formalise leur partenariat (mars 2024). Celle-ci a notamment vocation à améliorer les parcours des élèves en situation de handicap, en construisant des réponses cohérentes, adaptées et adaptables aux besoins des élèves, à leur projet et à leur parcours.

Ce travail partenarial s'illustre aussi par la mise en place de la stratégie Norm'Handicap, portée par l'ARS, l'Académie de Normandie et ses partenaires les Départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime. Ce plan ambitieux vise à mieux répondre à la diversité des parcours et des besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants tout au long des parcours de vie. Il déploie notamment des solutions permettant le renforcement de l'inclusion scolaire et la transformation de l'offre médico-sociale d'accompagnement, avec plus de 260 nouvelles solutions qui seront déployées à la rentrée 2025 à l'issue du dernier Appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Dans ce contexte de soutien de l'école inclusive, l'ARS Normandie a souhaité disposer d'un état des lieux de la scolarisation des enfants dans les unités d'enseignement (UE) des établissements médico-sociaux en Normandie à la rentrée 2024 et des projets envisagés, ainsi que des autres formes d'appui à la scolarisation proposés. Elle a confié la réalisation de ce travail à l'ORS-CREAI Normandie.

Objectif de l'étude

Cette étude a pour objectif de décrire les modes de scolarisation des enfants accompagnés par les établissements et services pour enfants en situation de handicap, à la rentrée 2024. Il s'agit à la fois :

- de recenser le public scolarisé dans les Unités d'enseignement internes (UEI) et externalisées (UEE), et donc de décrire l'offre régionale,
- de mieux connaître le profil des élèves selon ces modes de scolarisation,
- d'identifier les autres modalités d'appui à la scolarisation proposées, ainsi que les projets des différentes structures pour les années à venir.

De plus, l'enquête mise en place pour réaliser cette étude a vocation à se renouveler, afin de mesurer l'évolution dans le temps des dispositifs de scolarisation pour une école inclusive.

Méthodologie

Au regard des objectifs fixés et de travaux semblables menés dans d'autres régions, un questionnaire d'enquête a été élaboré à destination de l'ensemble des ESMS. Il vise à identifier pour chaque structure :

- le nombre et le profil des usagers accueillis,
- le nombre et le profil des usagers scolarisés (âge, trouble principal) en UEI et en UEE, sur les différents niveaux de scolarisation et en précisant les volumes d'heures mis en œuvre,
- la liste des établissements scolaires (de la maternelle au lycée) accueillant les UEE,
- les ressources humaines dédiées à l'enseignement au sein des établissements,
- les autres modalités d'appui à la scolarisation,
- les modalités de scolarisation des élèves accompagnés en SESSAD,
- les éventuels projets de scolarisation proposés par les structures.

Ce questionnaire d'enquête a été diffusée à l'ensemble des ESMS normands fin avril 2025, pour voie de mailing. Après deux relances par mail, une prolongation de la période de recueil et une phase de relances téléphoniques ciblées, le taux de participation est estimé à 65 % de l'offre régionale d'accueil.

SOMMAIRE

1- Description des ESMS répondants	4
2- Description du public accueilli	5
2.1- Age des jeunes accueillis	
2.2- Trouble principal des jeunes accueillis	
3- L'accès à la scolarisation	7
3.1- Scolarisation des jeunes de 3-16 ans	
3.2- Scolarisation des jeunes de 16 ans et plus	
3.3- Raisons de la non-scolarisation	
4- Les modes de scolarisation proposés	9
4.1- Scolarisation en Unité d'Enseignement Interne (UEI)	9
Nombre d'UEI et d'élèves scolarisés	
Temps de scolarisation en UEI	
Conventionnement et ressources d'enseignants en UEI	
4.2- Scolarisation en Unité d'Enseignement Externe (UEE)	13
Nombre d'UEE et d'élèves scolarisés	
Les établissements scolaires accueillant des UEE	
Temps de scolarisation en UEE selon le cycle	
Temps d'inclusion scolaire et temps partagés avec les élèves d'autres classes	
Conventionnement et ressources humaines en UEE	
4.3- Scolarisation partagée	19
4.4- Appui à la scolarisation	20
5- Les modalités de scolarisation des élèves accompagnés en SESSAD	23
6- Freins et leviers à la scolarisation	24
 Synthèse des résultats de l'enquête	26
 ANNEXES : Détail des principaux résultats de l'enquête par DEPARTEMENT	27

1- Description des ESMS répondants

Au plan régional, **103 établissements et services médico-sociaux** ont complété l'enquête. Ces structures offrent une capacité d'accueil de 6 661 places et ont déclaré accueillir 6 671 jeunes en septembre 2024.

Comparativement à l'ensemble de l'offre régionale d'accueil pour enfants et adolescents en situation de handicap, qui repose sur une capacité d'accueil de 10 335 places (données Finess au 1^{er} janv. 2025), cela correspond à un taux de participation estimé à **65 % de l'offre régionale**.

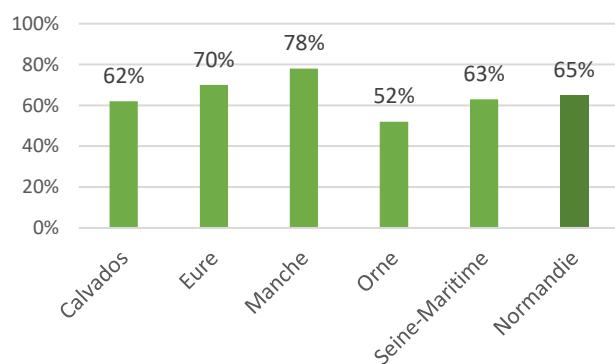
Indicateurs de participation à l'enquête sur la scolarisation

	Nb répondants	Capacité d'accueil autorisée	Nb jeunes accueillis	Comparatif capacité totale	Estimation taux participation
IME/DME	50	4 029	4 089	5 677	72 %
EEAP	5	132	129	228	57 %
ITEP/DITEP	13	711	703	1 467	48 %
IEM	6	272	257	359	72 %
IES déficience auditive	3	394	350	496	71 %
IES déficience visuelle	-	-	-	223	0 %
Etabl expérimental	-	-	-	21	0 %
SESSAD	26	1 123	1 143	1 864	61 %
Total général	103	6 661	6 671	10 335	65 %

Le détail par département met en évidence une participation estimée variant entre 52 % dans l'Orne et 78 % dans la Manche.

Note méthodo :
Etant donnée l'évolution de l'offre médico-sociale, en particulier la transformation en dispositifs, une estimation d'un taux de participation qui serait calculé sur le nombre d'ESMS serait très imprécise. C'est pourquoi le niveau de participation est calculé sur la capacité d'accueil.

Estimation du taux de participation par département



Répartition de la capacité d'accueil des ESMS selon le type



Le

2- Description du public accueilli

2.1- Age des jeunes accueillis

La répartition par âge des enfants et adolescents accueillis dans les ESMS répondants à l'enquête a été abordée selon les tranches d'âge correspondant aux cycles de l'Education Nationale.

Ainsi, on observe que :

- seulement 4 % du public est âgé de 0 à 5 ans,
- un quart est âgé de 6 à 11 ans,
- plus d'un tiers est âgé de 12 à 15 ans,
- un tiers est âgé de 16 ans et plus (dont 5 % plus de 20 ans).

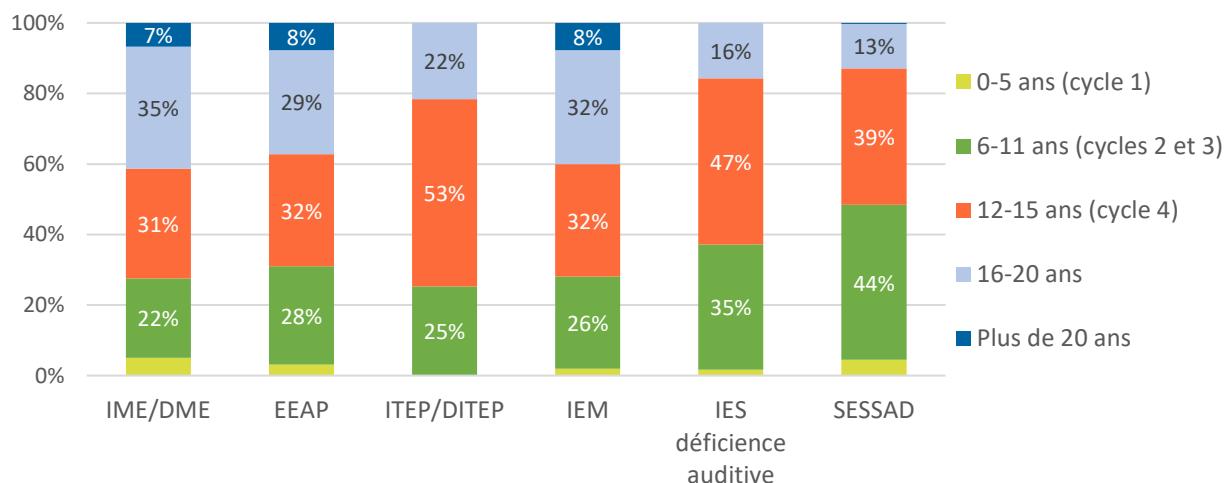
Leur répartition selon le type d'ESMS met en évidence un public globalement plus jeune en Sessad et dans les instituts pour déficients auditifs (avec respectivement 48 % et 37 % de jeunes de moins de 12 ans). A l'inverse, le public d'IME/DME, EEAP ou IEM est relativement plus âgé, avec entre 37 % et 42 % de jeunes de 16 ans et plus.

Description du public accueilli en termes d'âge

	0-5 ans	6-11 ans	12-15 ans	16-20 ans	+ de 20 ans	Ensemble
IME/DME	194	864	1 198	1 328	258	3 842
EEAP	4	36	41	38	10	129
ITEP/DITEP	0	178	374	152	0	704
IEM	5	68	83	84	20	260
IES déficience auditive	6	124	165	55	0	350
SESSAD	49	479	421	138	3	1 090
Total	258	1 749	2 282	1 795	291	6 375
Total / Répartition	4%	27%	36%	28%	5%	100%

Résultats sur 6 375 situations, soit 5 % de non-réponses sur cette question de l'âge

Répartition par âge des jeunes accueillis dans les ESMS répondants



Note sur les cycles de l'Education Nationale :

- Cycle 1 : école maternelle / petite, moyenne et grande section (0-5 ans)
- Cycle 2 : élémentaire / classes de CP, CE1 et CE2 (6-8 ans)
- Cycle 3 : élémentaire et collège / classes de CM1, CM2 et 6ème (9-11 ans)
- Cycle 4 : collège / classes de 5ème, 4ème et 3ème (12-15 ans)
- Cycle 5 : lycée / classes de 2nde, 1ère, terminale (16-18 ans)

1.1- Trouble principal des jeunes accueillis

La répartition selon le trouble principal des jeunes accompagnés dans les ESMS répondants fait apparaître en premier lieu la catégorie des troubles du développement intellectuel, qui concerne 45 % du public, puis les troubles du spectre de l'autisme (18 %) et les troubles de la conduite et du comportement (16 %).

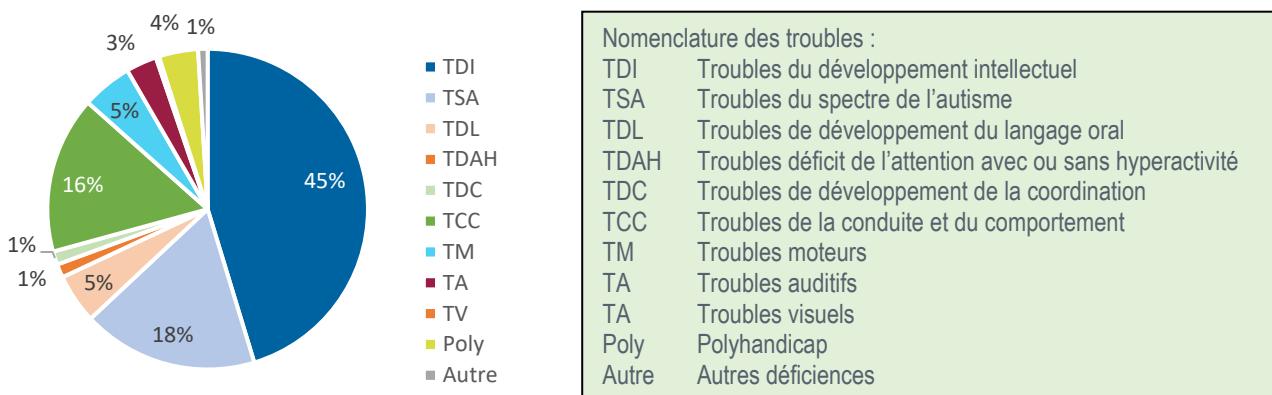
La répartition détaillée des profils de handicap par type d'ESMS est présentée dans le tableau et le graphique suivants.

Description du public accueilli en termes de trouble principal

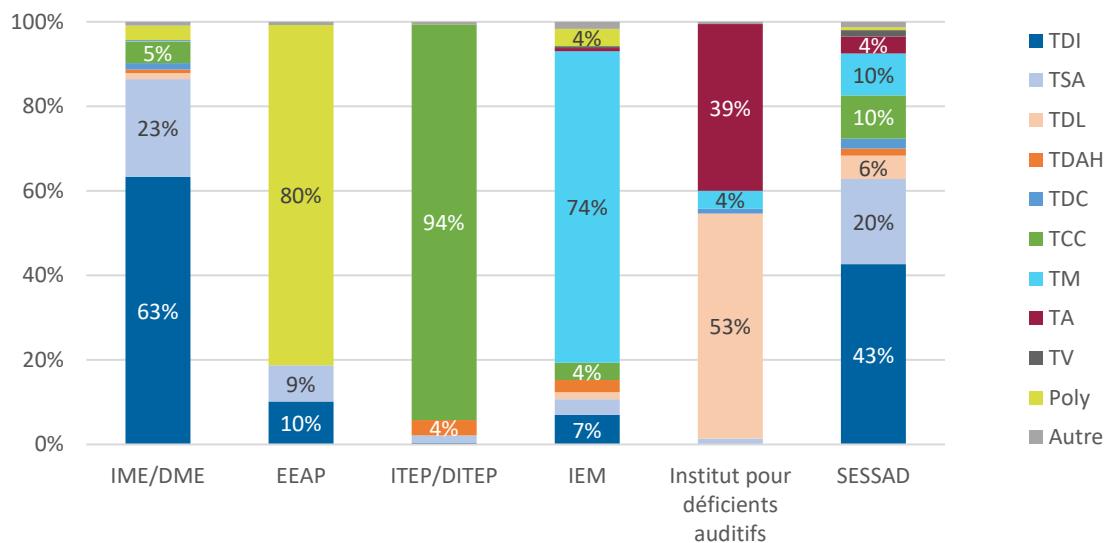
	TDI	TSA	TDL	TD AH	TDC	TCC	TM	Taud	TVis	Poly	Autre	Ens.
IME/DME	2 264	824	51	32	53	181	8	4	3	120	33	3 573
EEAP	13	11	0	0	0	0	0	0	0	103	1	128
ITEP/DITEP	2	13	0	26	0	662	0	0	0	0	4	707
IEM	17	9	4	7	0	10	179	2	1	10	4	243
IES déficience auditive	0	5	189	0	4	0	15	140	0	0	2	355
SESSAD	455	215	59	18	25	109	106	43	16	7	14	1 067
Total	2 751	1 077	303	83	82	962	308	189	20	240	58	6 073
Total / Répartition	45%	18%	5%	1%	1%	16%	5%	3%	0%	4%	1%	100%

Résultats sur 6 073 situations, soit 8 % de non-réponses sur cette question de trouble principal

Répartition des jeunes accueillis par type de trouble principal



Détail par type de trouble



3. L'accès à la scolarisation

Pour analyser les chiffres de scolarisation / non scolarisation des jeunes, 2 types de public sont différenciés :

- les jeunes âgés de 3 à 16 ans, dits « d'âge scolaire »
- les jeunes de 16 ans et plus (qui n'ont plus d'obligation de scolarisation).

1.1- Scolarisation des jeunes de 3-16 ans

Les jeunes « d'âge scolaire » identifiés dans l'enquête sont au nombre de **4 515** : parmi eux, **neuf sur dix bénéficient de temps de scolarisation (89 %)**. Ce taux varie entre 86 % en IME/DME et 100 % en institut pour déficients auditifs, mais se distingue par un taux nettement plus faible en EEAP, avec 22 % de jeunes concernés par des temps de scolarisation.

Parmi les jeunes bénéficiant de temps de scolarisation, 21 % le sont pour moins de 6 heures par semaine. Là aussi, la situation est très différenciée selon le type d'ESMS : en IME/DME ou en IEM, environ un tiers des jeunes scolarisés le sont pour moins de 6 heures par semaine, alors que cela concerne les trois quarts de jeunes d'EEAP. En ITEP/DITEP ou en Sessad, ils sont rarement concernés par ces courtes durées de scolarisation hebdomadaire (seulement 3 % ou 6 %).

Indicateurs de scolarisation / non scolarisation des 3-16 ans

	Jeunes 3-16 ans Nb	Jeunes bénéficiant de temps de scolarisation		Dont moins de 6h/sem		Jeunes ne bénéficiant pas de temps de scolarisation	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	
IME/DME	2 473	2 128	86%	700	33%	232	9%
EEAP	90	20	22%	15	75%	65	72%
ITEP/DITEP	580	550	95%	14	3%	11	2%
IEM	181	162	90%	52	32%	0	0%
IES déficience auditive	305	305	100%	0	0%	0	0%
SESSAD	886	832	94%	46	6%	5	1%
Total général	4 515	3 997	89%	827	21%	313	7%

Note : la somme des taux de scolarisation et non scolarisation des jeunes n'est pas égale à 100 % mais 96% : il y a donc 4 % de non réponses à cette question.

1.2- Scolarisation des jeunes de 16 ans et plus

Dans le cadre de l'enquête, **2 086** jeunes accueillis sont âgés de 16 ans et plus, ils ne donc plus concernés par l'obligation de scolarisation. Néanmoins, ils sont 45 % à bénéficier de temps de scolarisation, soit entre 6 % en EEAP et 82 % en institut pour déficients auditifs. Ils sont encore 62 % en ITEP/DITEP et 42 % en ME/DME.

Indicateurs de scolarisation / non scolarisation des 16 ans et plus

	Jeunes de 16 ans et + Nb	Jeunes bénéficiant de temps de scolarisation		Dont moins de 6h/sem		Jeunes ne bénéficiant pas de temps de scolarisation	
	Nb	%	Nb	%	Nb	Part	
IME/DME	1 586	671	42%	252	38%	696	44%
EEAP	48	3	6%	3	100%	41	85%
ITEP/DITEP	152	94	62%	7	7%	58	38%
IEM	104	23	22%	14	61%	45	43%
IES déficience auditive	55	45	82%	0	0%	0	0%
SESSAD	141	105	74%	6	6%	40	28%
Total général	2 086	941	45%	282	30%	880	42%

Note : la somme des taux de scolarisation et non scolarisation des jeunes n'est pas égale à 100 % mais 87 % : il y a donc 13 % de non réponses à cette question.

1.3- Raisons de la non-scolarisation

Parmi les 3-16 ans, 7 % de jeunes ne bénéficient d'aucun de scolarisation. Parmi les jeunes âgés de 16 ans et plus, ce pourcentage atteint 42 %.

Les freins à la scolarisation identifiés par les professionnels sont de diverses natures :

- Des freins liés directement à la situation de handicap, aux problématiques de santé ou de comportement : retard profond, troubles du comportement très importants, envahissement psychique ne permettant pas l'accès aux apprentissages scolaires, des temps de concentration n'allant pas au-delà de 5 minutes et ne permettant pas de temps en groupe, ou encore une incapacité physique à se déplacer jusqu'au lieu de scolarisation.
- Une non-scolarisation liée au projet personnel du jeune : pour certains jeunes la scolarisation n'est pas prioritaire, ou bien le projet personnalisé d'accompagnement ne nécessite pas de scolarisation. A 16 ans, la priorité est plutôt donnée à la préparation de la sortie vers le milieu adulte ou à l'activité professionnelle, avec des projets prévoyant des ateliers éducatifs et pré-professionnels.
- Des difficultés liées aux ressources humaines insuffisantes et au manque d'enseignants : absence ou manque de postes d'enseignants de l'Education nationale, qui explique l'absence d'UEI dans certains établissements, ou un manque de temps d'enseignement qui conduit à donner priorité aux jeunes de moins de 16 ans.
- Des raisons logistiques et organisationnelles sont aussi évoquées, notamment liées à des classes chargées ne pouvant accueillir d'autres jeunes, des sections localisées sur un autre site, des établissements scolaires réticents à l'inclusion.

4. Les modes de scolarisation proposés

La scolarisation des enfants accompagnés en établissement médico-social peut se faire en interne dans une Unité d'enseignement interne (UEI), à l'extérieur dans une Unité d'enseignement externe (UEE) au sein d'un établissement scolaire, ou encore en temps partagé entre les 2 modes de scolarisation. Dans tous les cas, ces modalités d'accueil sont définies dans le parcours de scolarisation élaboré par la MDPH.

Unité d'Enseignement Interne (UEI) et Unité d'Enseignement Externe (UEE)

Au sein des ESMS, les unités d'enseignement sont les dispositifs mis en œuvre pour assurer la scolarisation des enfants et adolescents accueillis et permettre la réalisation de leur projet personnalisé.

- Les UEI sont mises en œuvre au sein de l'établissement médico-social par des enseignants spécialisés, avec un emploi du temps adapté aux besoins spécifiques du jeune et en coordination avec les autres interventions thérapeutiques et médicales, afin d'assurer une prise en charge globale.

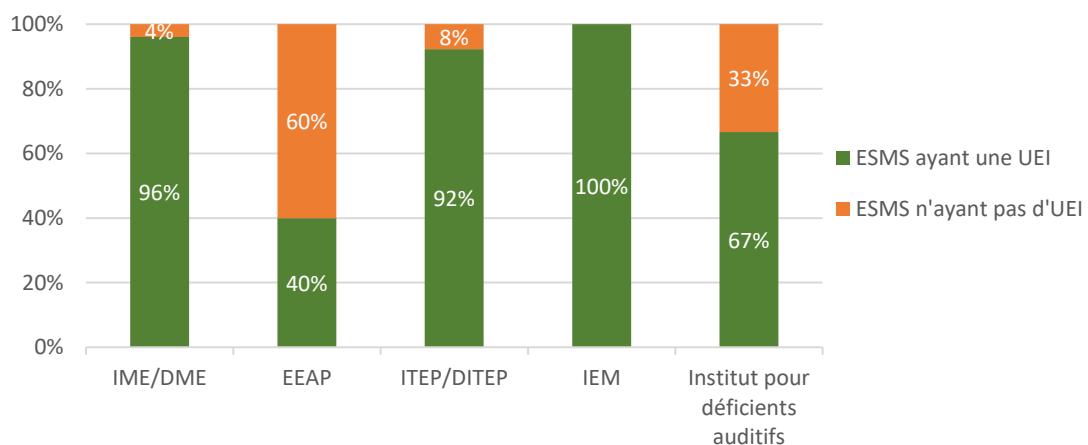
- Les UEE sont mises en œuvre en tout ou partie dans un établissement scolaire. Elles sont organisées afin de permettre aux élèves des temps d'inclusion dans les autres classes, et de partager avec les autres élèves des temps de récréation, de restauration, ou autres activités communes. Elles permettent aux jeunes en situation de handicap de se réapproprier un environnement scolaire classique, dans un cadre adapté et sécurisant.

2.1- La scolarisation en Unité d'Enseignement Interne (UEI)

Nombre d'UEI et d'élèves scolarisés

D'après les résultats de l'enquête, **91 % des établissements répondants ont une Unité d'enseignement interne** (soit 70 établissements sur 77). Cela concerne une très large majorité des IEM, IME/DME et ITEP/DITEP (entre 100 % et 92 %) et deux instituts pour déficients auditifs sur trois, contre deux EEAP sur cinq.

Part d'établissements ayant une UEI, selon le type



L'ensemble des UEI identifiées comprennent un total de **255 classes**, dont 68 % au sein des IME/DME et 16 % dans les ITEP/DITEP. Ces classes accueillent un total de **2 318 élèves**, qui sont pour 87 % exclusivement scolarisés dans l'UEI.

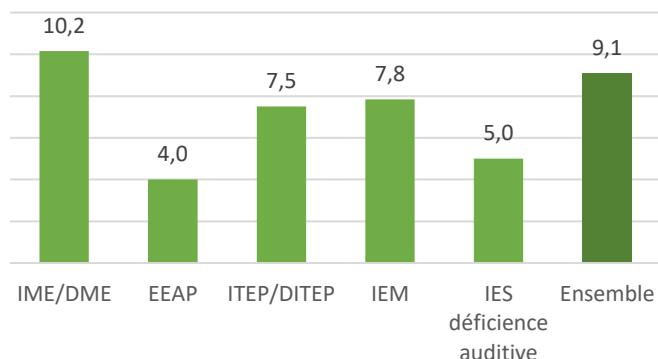
Nombre d'UEI et nombre d'élèves scolarisés en UEI

	Nombre d'UEI	Nombre de classes dans les UEI		Nombre d'élèves scolarisés en UEI		Dont exclusivement scolarisés en UEI	
		Nb	%	Nb	%	Nb	Part
IME/DME	48	174	68%	1 767	76%	1 657	94%
EEAP	2	5	2%	20	1%	19	95%
ITEP/DITEP	12	40	16%	300	13%	146	49%
IEM	6	18	7%	141	6%	97	69%
IES déficience auditive	2	18	7%	90	4%	87	97%
Total général	70	255	100%	2 318	100%	2 006	87%

Ces éléments permettent également de mettre en évidence un **nombre moyen de 9,1 élèves par classe**, tous types d'établissements confondus.

Ce nombre moyen est le plus élevé en IME/DME, avec 10,2 élèves par classe, contre 4,5 et 7,8 en IEM et en ITEP/DITEP. Il est plus faible dans les établissements pour jeunes en situation de polyhandicap ou de déficience auditive, avec des moyennes respectives de 4 à 5 élèves par classe.

Nombre moyen d'élèves par classe



L'enquête prévoyait le détail du nombre de classes décliné selon les niveaux (en référence aux cycles de l'Education nationale). Or, les résultats enregistrés sont inexploitables, du fait d'une confusion dans les réponses entre nombre de classes et nombre d'élèves.

En revanche ce qui peut utilement être rappelé, c'est que de nombreux élèves sont scolarisés dans un cycle qui ne correspond pas nécessairement à leur âge réel. Un professionnel de DAME cite par exemple « des jeunes d'âge collège (12-15 ans) accueillis en UEI et présentant des niveaux très hétérogènes allant du cycle 2 au cycle 3 ». Dans un institut pour jeunes déficients auditifs, il est précisé que « les jeunes accompagnés ont un niveau bien inférieur à celui correspondant à leur tranche d'âge ». Ainsi la **scolarité fluctue en fonction des besoins des jeunes, elle n'est pas liée au niveau mais aux besoins évalués chez chaque élève**.

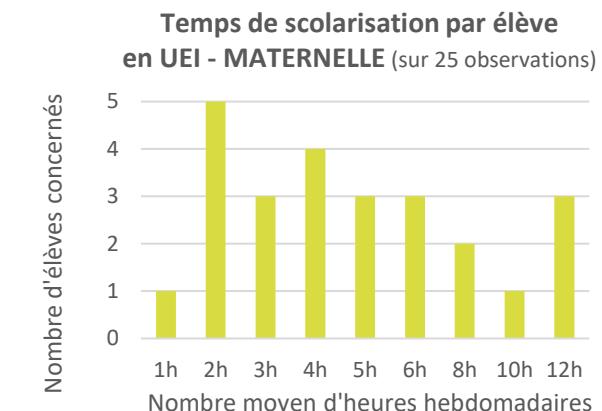
La scolarisation dans les UEI repose sur une adaptation permanente, comme l'indiquent différents témoignages de professionnels : « l'enseignement se fait par petits groupes ou en individuel, parfois avec un accompagnement éducatif », « les temps de scolarisation des élèves TSA se font par très petits groupes compte-tenu du profil des élèves », « les temps scolaires sont relativement courts du fait des difficultés d'attention et de concentration, et sont parfois en individuel pour permettre l'engagement dans la tâche », « l'UEI est organisée par groupes de niveaux et évolue selon les besoins des jeunes accueillis », « tout est individualisé selon l'élève, en prenant en compte tous les paramètres indispensables à son projet personnalisé en fonction du temps des enseignants ».

En termes de profils de handicap des jeunes scolarisés en UEI, les réponses recueillies sont partielles (58 % de non-réponses enregistrées), mais leur analyse met néanmoins en évidence une répartition des profils en fonction du trouble principal, qui est très proche de la population totale.

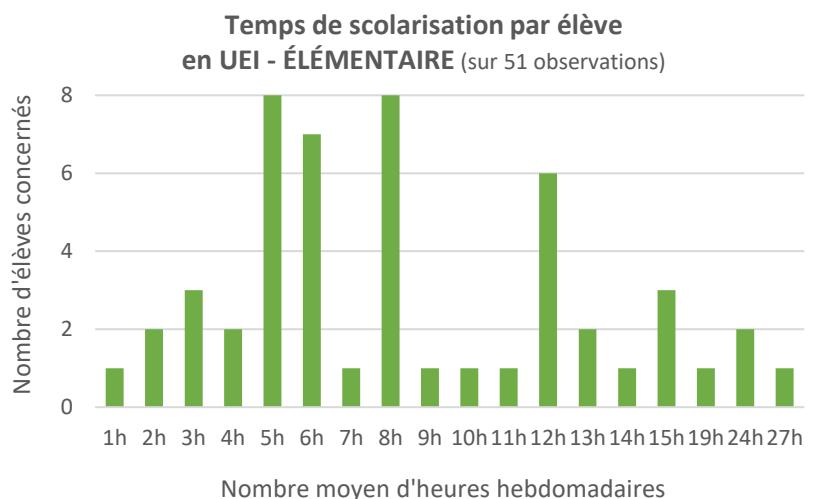
Temps de scolarisation en UEI

A l'image de ce qui est décrit précédemment, à savoir une forte adaptation à la situation et aux besoins de chaque élève, **les temps de scolarisation des élèves en UEI sont très variables**. Les durées moyennes de scolarisation telles que déclarées dans l'enquête, sont présentées ci-dessous par niveau, de la maternelle jusqu'au lycée, tous types d'établissements confondus.

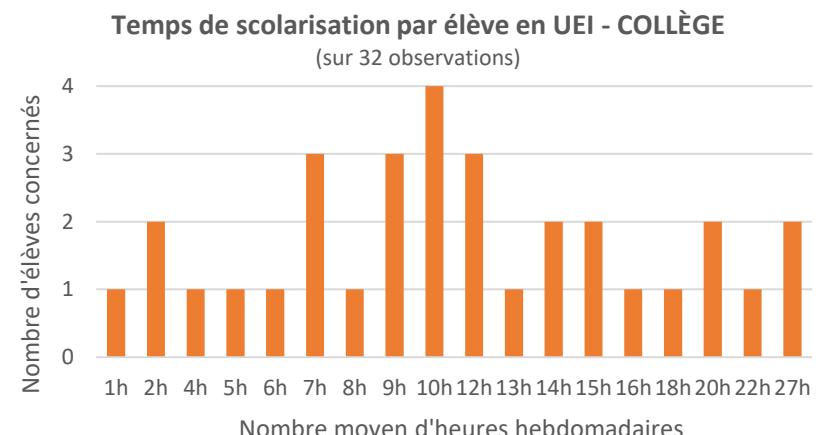
En maternelle, le nombre moyen d'heures de scolarisation par semaine va de 1h jusqu'à 12h :
- les trois quarts des élèves (soit 18 sur 25) ont entre 2h et 6h hebdomadaires en moyenne,
- pour un quart d'entre eux, cette durée hebdomadaire est comprise entre 8h et 12h.



En élémentaire, le nombre moyen d'heures hebdomadaire varie entre 1h et 27h :
- pour 45 % des élèves, la durée hebdomadaire est comprise entre 1h et 6h (soit 23 jeunes sur 51),
- pour un tiers, elle va de 7h à 12h (18 jeunes sur 51),
- pour un sur cinq, elle est supérieure à 13h (à jusqu'à 27h).



Au collège, le nombre moyen d'heures de scolarisation présente la même amplitude qu'en classe élémentaire, à savoir entre 1h et 27h :
- pour environ un jeune sur six, il varie entre 1h à 6h (soit 6 jeunes),
- pour environ deux sur cinq, il est compris entre 7h et 12h,
- pour près d'un sur quatre, il est supérieur à 12h (et jusqu'à 27h).

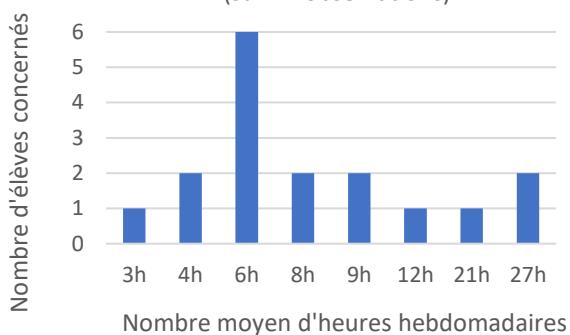


Au lycée, la durée de scolarisation hebdomadaire oscille entre 3h et 27h :

- un jeune sur deux est scolarisé entre 3h à 6h en moyenne par semaine,
- près d'un sur trois l'est sur une durée de 8h à 12h,
- un sur six l'est de 21h à 27h.

Temps de scolarisation par élève en UEI - LYCÉE

(sur 17 observations)



Conventionnement et ressources d'enseignants en UEI

Parmi les 70 établissements médico-sociaux ayant une UEI, 49 déclarent avoir **signé une convention avec l'Education Nationale**, soit près de trois quarts d'entre eux (72 %). Ces conventions ont pour date d'échéance 2025, 2026, 2027, 2029, voire aucune échéance ; certaines sont annuelles ou tri-annuelles et certains établissements mentionnent qu'elles sont renouvelées par tacite reconduction tous les ans ou tous les 3 ans.

Le nombre d'enseignants dans l'ensemble des UEI des établissements répondants **s'établit à 173,8 ETP** (équivalents-temps-plein), soit 105,6 au sein des IME/DME, 36,2 dans les ITEP/DITEP, 18,5 en IES déficience auditive, 12,8 en IEM et encore 0,7 en EEAP.

Parmi ces 173,8 ETP, un quart relèvent d'établissements ayant signé une convention avec l'Education Nationale (soit 129,9 ETP).

Conventionnement avec l'Education Nationale et ressources d'enseignants dans l'UEI

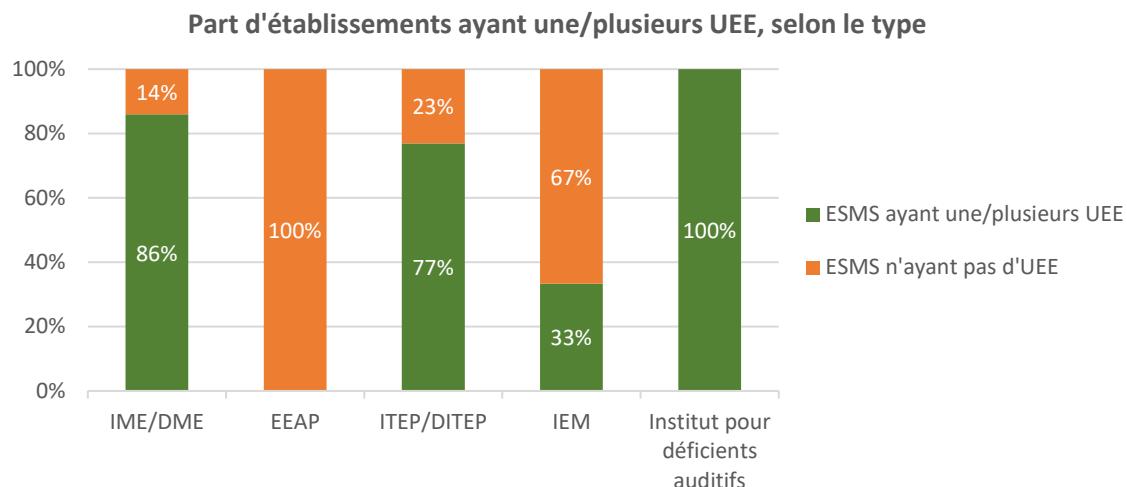
	ESMS ayant signé une convention avec l'EN		Nombre d'ETP d'enseignants dans l'UEI	Dont nombre d'ETP parmi les ESMS ayant signé une convention
	Nb	Part		
IME/DME	35	73%	105,6	78,7
EEAP	0	0%	0,7	0,2
ITEP/DITEP	9	82%	36,2	30,2
IEM	4	67%	12,8	5,8
IES déficience auditive	1	50%	18,5	15,0
Total général	49	72%	173,8	129,9

En termes de ressources, plusieurs établissements répondants ont pointé un manque de temps d'enseignant, « pour pouvoir prendre plus de jeunes en charge ».

2.2- La scolarisation en UEE

Nombre d'UEE et d'élèves scolarisés

Parmi les établissements répondants à l'enquête, **75 % déclarent avoir une ou plusieurs Unités d'enseignement externalisées** (soit 58 établissements sur 77). Cela concerne les 3 instituts pour déficients auditifs répondants, 86 % des IME/DME, 77 % des ITEP/DITEP et encore un tiers des IEM (mais aucun EEAP).



Au plan régional, l'enquête a recensé **125 UEE qui accueillent un total de 1 099 jeunes** en situation de handicap. Elles relèvent principalement des IME/DME (pour 70 % des unités et 75 % des élèves scolarisés, soit 820 jeunes) et des ITEP/DITEP (pour 19 % des unités et 17 % des élèves, soit 184 jeunes). On compte également 57 jeunes d'IES déficience auditive et 38 jeunes d'IEM qui sont scolarisés en UEE.

On notera que 80 % des élèves scolarisés en UEE sont scolarisés uniquement dans l'UEE. Ce pourcentage atteint 88 % en IME/DME et 31 % en institut pour déficients auditifs, en revanche il n'est que de 43 % en ITEP/DITEP, où la scolarisation conjointe en UEE et UEI est plus fréquente.

Nombre d'UEE et nombre d'élèves scolarisés en UEE

	Nombre d'UEE		Nombre d'élèves scolarisés en UEE		Dont exclusivement scolarisés en UEE	
	Nb	%	Nb	%	Nb	Part
IME/DME	88	70%	820	75%	718	88%
ITEP/DITEP	24	19%	184	17%	80	43%
IEM	6	5%	38	3%	29	76%
IES déficience auditive	7	6%	57	5%	52	91%
Total général	125	100%	1 099	100%	879	80%

Au regard du trouble principal identifié chez ces jeunes scolarisés en UEE, les profils de handicap sont relativement proches de ceux de l'ensemble du public (à savoir les jeunes accueillis en ESMS). Les différences observées portent en particulier sur :

- une part plus importante de jeunes présentant des troubles de la conduite et du comportement scolarisés en UEE (21 % contre 16 %) et de jeunes présentant des troubles du développement intellectuel (47 % contre 45 %)
- une légère sous-représentation en UEE des jeunes présentant des troubles du spectre de l'autisme (13 % contre 18 %), des troubles du langage (3 % contre 5 %), des troubles moteurs (3 % contre 5 %) et du polyhandicap (2 % contre 4 %).

Description du public accueilli en termes de trouble principal

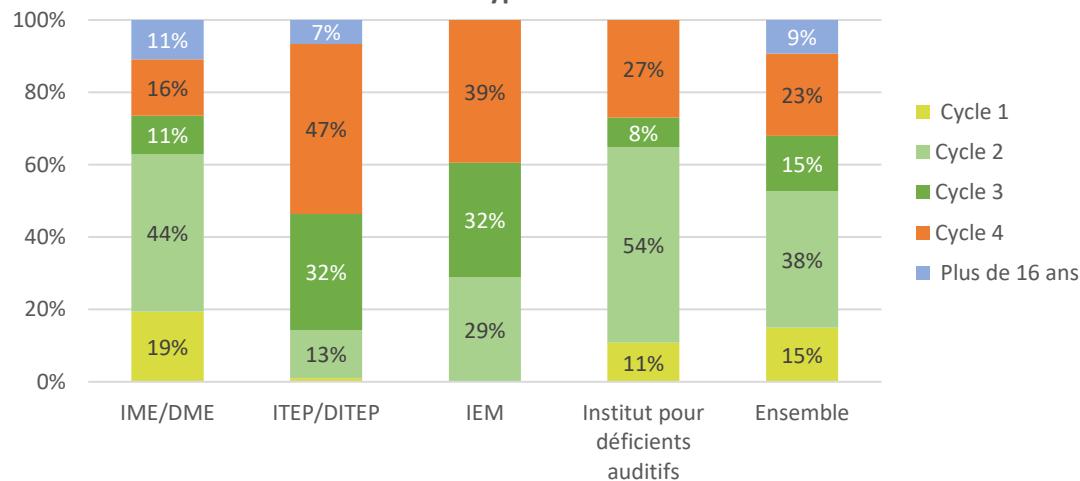
	TDI	TSA	TDL	TDAH	TDC	TCC	TM	Taud	TVis	Poly	Autre	Ens.
Tous les jeunes accueillis en ESMS												
Nombre	2 751	1 077	303	83	82	962	308	189	20	240	58	6 073
Répartition	45%	18%	5%	1%	1%	16%	5%	3%	0%	4%	1%	100%
Jeunes scolarisés en UEE												
Nombre	527	147	35	10	3	231	38	32	1	17	77	1 099
Répartition	47%	13%	3%	1%	0%	21%	3%	3%	0%	2%	7%	100%

Tous établissements confondus, **deux tiers des jeunes accueillis en UEE sont scolarisés sur les cycles 1 à 3, et un tiers sur les cycles 4 et 5 (niveaux collège et lycée).**

Leur répartition déclinée selon le type d'établissement met en évidence des niveaux scolaires plus faibles en IME/DME et instituts pour déficients auditifs, qu'en ITEP/DITEP ou IEM (la part des cycles 1 à 3, soit les niveaux maternelle et élémentaire, concerne respectivement 74 %, 73 %, puis 45 % et 61 % des élèves de ces ESMS).

Cela traduit notamment le décalage entre l'âge des jeunes et le niveau de scolarisation, mais peut-être également l'installation plus fréquente d'UEE avec des écoles maternelles et élémentaires, qu'avec des collèges ou des lycées.

Répartition des jeunes scolarisés en UEE, selon le cycle scolaire et le type d'établissement

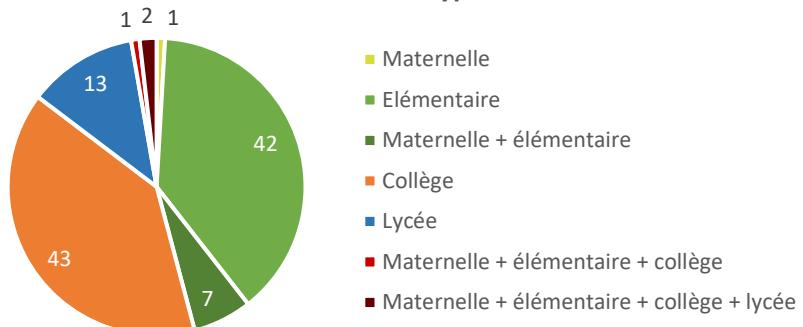


Les établissements scolaires accueillant des UEE

Les 125 UEE identifiées dans le cadre de l'enquête sont portées par **109 établissements scolaires** répartis sur le territoire régional.

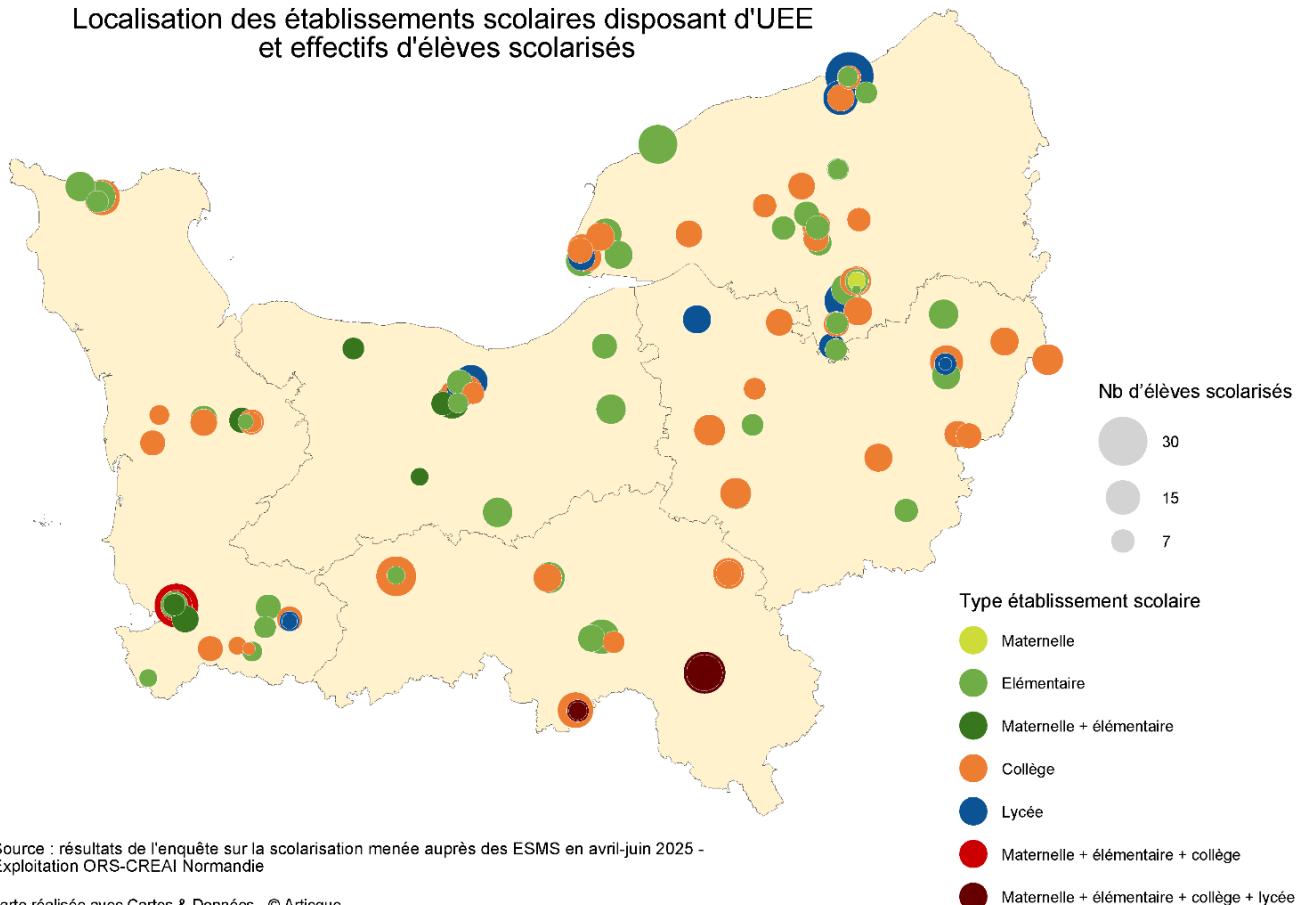
Il s'agit principalement d'écoles élémentaires (50 établissements si l'on inclut les écoles maternelles et élémentaires), puis de collèges (43 établissements) et dans une moindre mesure de lycées (au nombre de 13). On identifie également quelques ensembles scolaires qui regroupent tous les niveaux.

Répartition des établissements scolaires accueillant des UEE selon leur type



La localisation de ces établissements scolaires sur le territoire régional est présentée dans la carte qui suit. Elle est naturellement liée à l'offre médico-sociale, c'est-à-dire qu'on ne retrouve aucune UEE sur les territoires dans lesquels aucun établissement n'est implanté (par exemple sur la partie est de la Seine-Maritime ou encore dans zones de Carentan ou La Haye-du-Puits).

Localisation des établissements scolaires disposant d'UEE et effectifs d'élèves scolarisés



Source : résultats de l'enquête sur la scolarisation menée auprès des ESMS en avril-juin 2025 -
Exploitation ORS-CREAI Normandie

Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

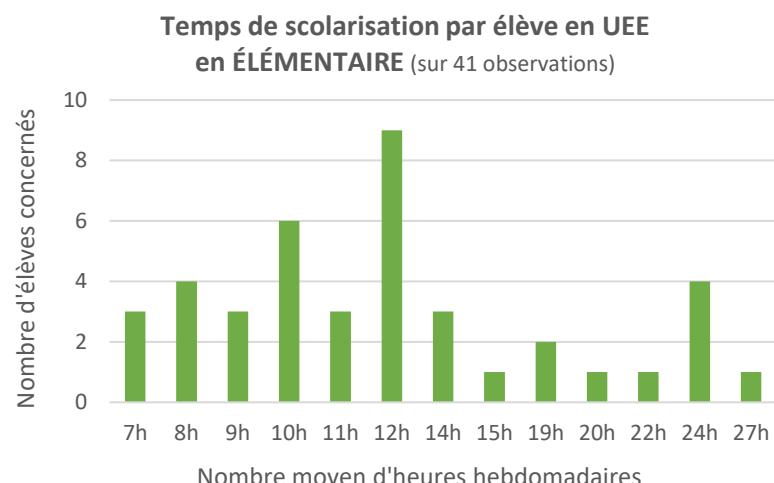
Temps de scolarisation en UEE selon le cycle

Comme dans les UEI, l'adaptation aux besoins de chaque élève en UEE conduit à une grande variabilité des durées hebdomadaires de scolarisation. Ainsi, les durées moyennes en élémentaire et au collège vont de 6 heures jusqu'à 27 heures par semaine. Au lycée en revanche, elles sont plus faibles.

Le détail des données de l'enquête est présenté ci-dessous de l'élémentaire jusqu'au lycée (pas en maternelle, car portant sur trop peu d'observations), tous établissements confondus.

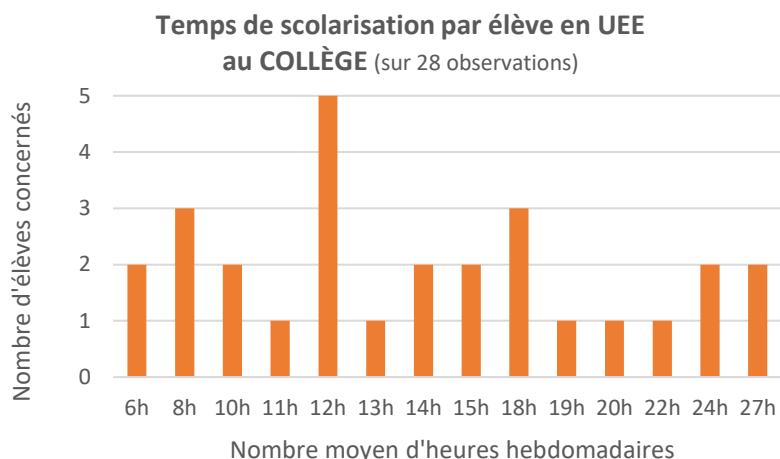
En élémentaire, le nombre moyen d'heures de scolarisation par semaine va de 7h (pour 3 jeunes) jusqu'à 27h (pour 1 jeune) :

- trois quarts des jeunes (soit 31 sur 41) ont entre 7h et 14 h hebdomadaires en moyenne,
- pour un quart des jeunes, cette durée hebdomadaire est supérieure à 14h.

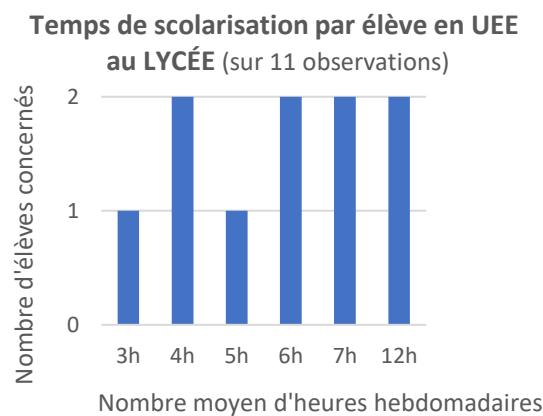


Au collège, le nombre moyen d'heures de scolarisation par semaine va de 6h à 27h :

- pour près d'un jeune sur deux, la durée hebdomadaire est comprise entre 6h et 12h (soit 13 jeunes sur 28),
- pour environ un jeune sur quatre, elle est comprise entre 12h à 18h,
- pour près d'un sur quatre, elle est supérieure à 18h (jusqu'à 27h).



Au lycée, le nombre moyen d'heures de scolarisation hebdomadaire est plus faible que dans les cycles 2 à 4 : il varie entre 3h et 12h (sur un faible nombre d'observations).



Temps d'inclusion scolaire et temps partagés avec les élèves d'autres classes

Temps d'inclusion scolaire

Sur l'ensemble des élèves scolarisés en UEE (soit 1 099 jeunes), plus d'un tiers (37 %) bénéficient de temps d'inclusion dans les classes ordinaires. Ce pourcentage varie entre 29 % pour les jeunes relevant d'IME/DME à 73 % pour ceux accompagnés en ITEP/DITEP.

	Nombre d'élèves bénéficiant de temps d'inclusion	
	Nb	%
IME/DME	237	29%
ITEP/DITEP	135	73%
IEM	16	42%
IES déficience auditive	20	35%
Total général	408	37%

Moments partagés avec les élèves d'autres classes

Selon le déclaratif des ESMS, le partage des temps de récréation avec les élèves des autres classes est quasi systématique puisque 98 % des professionnels l'ont mentionné. Les temps de restauration scolaire sont cités par les trois quarts des établissements, mais le partage de ces temps de cantine concerne moins les jeunes relevant d'IEM ou d'IES déficience auditive. La participation aux ateliers périscolaires est quant à elle mentionnée par 40 % des ESMS répondants, les temps de garderie par 9 %.

	Part d'ESMS déclarant que les jeunes partagent des moments avec les élèves des autres classes				
	Récréations	Cantine	Ateliers périscolaires	Garderie	Enseignement
IME/DME	98%	79%	40%	5%	56%
ITEP/DITEP	100%	73%	30%	10%	100%
IEM	100%	42%	100%	50%	100%
IES déficience auditive	100%	35%	33%	33%	67%
Total général	98%	78%	40%	9%	66%

Dans les commentaires relatifs aux UEE, les professionnels mettent en avant **la progressivité de la démarche d'inclusion** : « le temps de scolarisation, tout comme la réponse inclusive sur l'UEE est variable en fonction du projet et des jeunes accompagnés », « on passe progressivement de l'UEE sans temps collectif aux inclusions scolaires avec les temps de cantine », « des temps de scolarisation partagée sont régulièrement programmés avec une classe ».

Une grande diversité de projets menés avec les classes et les élèves sont des supports pour associer les jeunes des UEE : « ateliers et animations le midi », « jeux d'échecs, chorale, sport et UNSS, expression corporelle », des projets ponctuels organisés par les établissements scolaires tels que « le carnaval de l'école, une semaine sans écran, la semaine des maths, un voyage scolaire, des sorties spectacle, cinéma, sorties pédagogiques, débat philo, temps au CDI... ».

Conventionnement et ressources humaines en UEE

Conventionnement entre établissement scolaire (Education Nationale), ESMS et ARS

Les établissements scolaires accueillant des UEE sont 83 % à avoir signé une convention tripartite Education Nationale / ESMS / ARS. Lorsqu'elle est renseignée, la date d'échéance de la convention est le plus souvent l'année 2025 (52 % des réponses), une année antérieure (entre 2007 et 2024, soit 14 % des réponses) ou une année postérieure (jusqu'à 2031, pour 33 % des réponses).

Etablissements scolaires ayant signé une convention avec l'ESMS et l'ARS		
	Nb	Part
IME/DME	72	85%
ITEP/DITEP	19	86%
IEM	5	83%
IES déficience auditive	3	43%
Total général	49	83%

Les enseignants en UEE

Sur le plan des ressources humaines, parmi les 58 établissements médico-sociaux répondants à l'enquête et ayant une ou plusieurs UEE, **86 % déclarent avoir un ou des enseignants rattachés à leur structure** (soit 50 sur 58 structures). Ce pourcentage varie entre 67 % dans les instituts pour déficients auditifs et 100 % en IEM.

Tous types d'établissements confondus, le nombre d'enseignants recensés en UEE s'établit à **181,2 professionnels, soit encore 104,7 équivalents-temps-plein (ETP)**. Ces derniers relèvent pour deux tiers d'IME/DME (soit 67 % des ETP), pour un sur cinq d'ITEP/DITEP (21 % des ETP), et encore 9 % d'IES déficience auditive et 3 % d'IEM.

	Nb d'ESMS ayant une ou plusieurs UEE	Nb d'ESMS ayant un/des enseignants rattachés		Nombre d'enseignants en UEE		Nombre d'ETP d'enseignants en UEE	
		Nb	Part	Nb	%	Nb	%
IME/DME	43	36	84%	114	63%	70,5	67%
EEAP		1		1	1%		
ITEP/DITEP	10	9	90%	41	23%	22,0	21%
IEM	2	2	100%	11,7	6%	3,2	3%
IES déficience auditive	3	2	67%	13,5	7%	9,0	9%
Total général	58	50	86%	181,2	100%	104,7	100%

Le questionnaire d'enquête interrogeait les établissements sur le type de contrat des enseignants : privé, public ou relevant du diocèse. Les résultats obtenus sont présentés ci-dessous, mais ne permettent pas le calcul de pourcentages.

	Nb d'enseignants	Dont nombre sous contrat privé*	Dont nombre sous contrat public*	Dont relevant du diocèse*
IME/DME	114	39	26	14
EEAP	1	1	0	0
ITEP/DITEP	41	26	6	4
IEM	11,7	0	2	1
IES déficience auditive	13,5	0	2	0
Total général	181,2	66	36	19

*Note : le total contrats privés + contrats publics + relevant du diocèse n'est pas égal au nombre d'enseignants déclarés : le calcul de pourcentage n'est donc pas pertinent.

La collaboration entre équipes enseignantes des établissements scolaires et professionnels médico-sociaux est déterminante (« le binôme enseignant-éducateur présent sur le collège/l'école permet un appui en tant que personne-ressource auprès des équipes pédagogiques ») et le partenariat développé avec les écoles/collèges/lycées peut aussi permettre à certains élèves d'UEI de bénéficier de projets communs

(exemple cité par un IME de Seine-Maritime). Un établissement (ITEP de la Manche) mentionne « qu'avec plus de 20 ans d'existence, les 3 UEE sont pleinement intégrées au fonctionnement des établissements scolaires ».

Les autres professionnels intervenant en UEE

En dehors de l'intervention des enseignants dans les UEE, les établissements déclarent quasiment tous l'intervention d'éducateurs spécialisés auprès des élèves. Par ailleurs, l'intervention d'accompagnants éducatifs et sociaux (AES) ou aides médico-psychologiques (AMP) et de rééducateurs ou professionnels paramédicaux est mentionnée par la moitié des établissements.

Sont également cités d'autres types de professionnels tels que : éducateurs d'atelier, éducateurs sportifs, intervenants extérieurs spécialisés sur la musique, l'art plastique, le théâtre, la médiation animale, l'équithérapie..., des éducateurs en LSF (langue des signes française). Sont également cités des supports techniques et services généraux d'entretien, ainsi que des personnes en service civique ou en formation en alternance.

La majorité des répondants (88 %) ont aussi précisé la présence constante d'un professionnel médico-social pendant les temps de classe au sein des UEE.

	Nb d'ESMS ayant une ou plusieurs UEE s	Intervention d'éducateurs spécialisés	Intervention d'AMP / AES	Intervention d'e rééducateurs et paramédicaux	Intervention de personnels médicaux
IME/DME	43	40	24	19	9
EEAP		1	1		0
ITEP/DITEP	10	10	1	3	2
IEM	2	2	1	1	0
IES déficience auditive	3	3	0	2	1
Total général	58	56	27	25	9

2.3- Scolarisation partagée

Dans le cadre de l'enquête, 26 établissements ont déclaré des modes de scolarisation partagés, concernant des jeunes scolarisés à la fois en UEI et dans un autre dispositif. Ces répondants sont majoritairement des ITEP/DITEP et des IME/DME.

La scolarisation partagée concerne 292 jeunes, particulièrement des jeunes relevant d'ITEP/DITEP (77 %). Ces modalités de scolarisation partagée sont mises en œuvre avec des écoles maternelles et élémentaires (30 %), avec des collèges (59 %) et notamment avec l'appui du dispositif ULIS ou en SEGPA, puis en lycée général, technologique ou professionnel (13 %) ou encore en CFA ou MFR (7 %) ou en EREA (1 %).

	Nombre d'établts déclarant des modes de scolarisation partagée	Nombre d'élèves scolarisés en UEI et dans un autre dispositif	Part d'élèves d'UEI en scolarisation partagée
IME/DME	11	52	3%
EEAP	0	0	0%
ITEP/DITEP	11	231	77%
IEM	3	6	4%
IES déficience auditive	1	3	3%
Total général	26	292	13%

Répartition des élèves selon le mode de scolarisation partagée



2.4- Appui à la scolarisation

En dehors des UEE, différents dispositifs d'appui à la scolarisation en milieu ordinaire sont déployés conjointement par l'ARS et l'académie de Normandie, parmi lesquels les Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS) et des dispositifs de scolarisation pour les élèves avec autisme, avec des unités d'enseignement dédiées (UEMA et UEEA).

Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)

L'EMAS intervient en soutien des équipes éducatives des établissements scolaires du premier et second degré (publics ou privés sous contrat), en appui à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers prioritairement auprès des élèves en situation de handicap.

Composée de professionnels du secteur médico-social (éducateur spécialisé, neuropsychologue, ergothérapeute...), elle apporte son expertise et les ressources nécessaires au bon accompagnement. Elle propose notamment des sensibilisations, informations, conseils sur des thématiques en lien avec le handicap, mais également des adaptations et aménagements visant à favoriser les apprentissages, l'autonomie et le bien-être des élèves.

Unité d'Enseignement en Maternelle Autismé

L'UEMA est une unité d'enseignement rattachée à un établissement médico-social, mais implantée dans une école maternelle. Elle permet de proposer à des enfants de 3 à 6 ans présentant des troubles du spectre de l'autisme, un cadre de scolarisation adapté, avec des unités de petite taille (7 élèves) et des professionnels formés à cet accompagnement particulier (associant interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques sur une unité de lieu et de temps).

Unité d'Enseignement en Élémentaire Autismé

Comme l'UEMA, l'UEEA est rattachée à un établissement médico-social et elle est implantée dans une école élémentaire. Elle accueille 7 à 10 élèves âgés de 6 à 11 ans, qui bénéficient progressivement de temps d'inclusion individuelle dans d'autres classes de l'école. Elle s'adresse à des enfants pour lesquels un accompagnement par une ULIS ou une aide humaine serait insuffisant.

Dispositif d'Autorégulation (DAR)

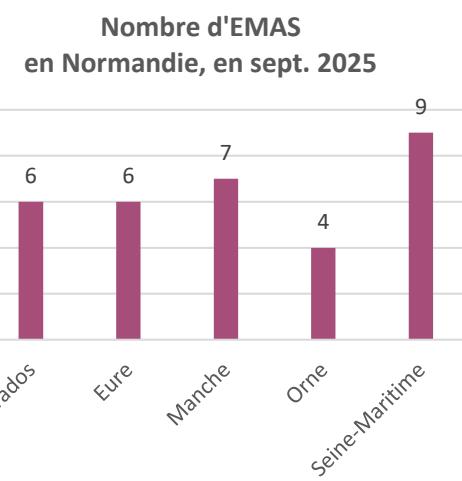
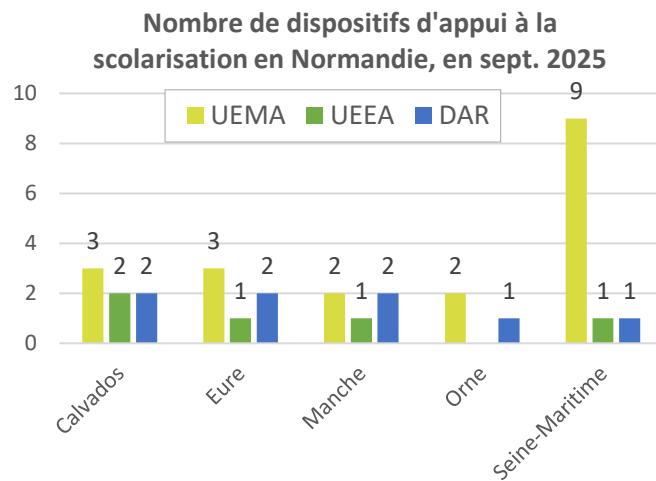
A l'école élémentaire, les DAR permettent à des enfants scolarisés dans leur classe de référence (en milieu ordinaire), de bénéficier d'un soutien spécialisé quotidien sur les compétences d'autorégulation, pour les aider à réguler leur comportement et à concentrer leur attention sur les apprentissages.

Les établissements répondants à l'enquête ont renseigné les dispositifs existants sur leur territoire, mais les données présentées ci-dessous s'appuient sur la source ARS, qui permet de couvrir l'exhaustivité de l'offre (décrise à la rentrée 2025).

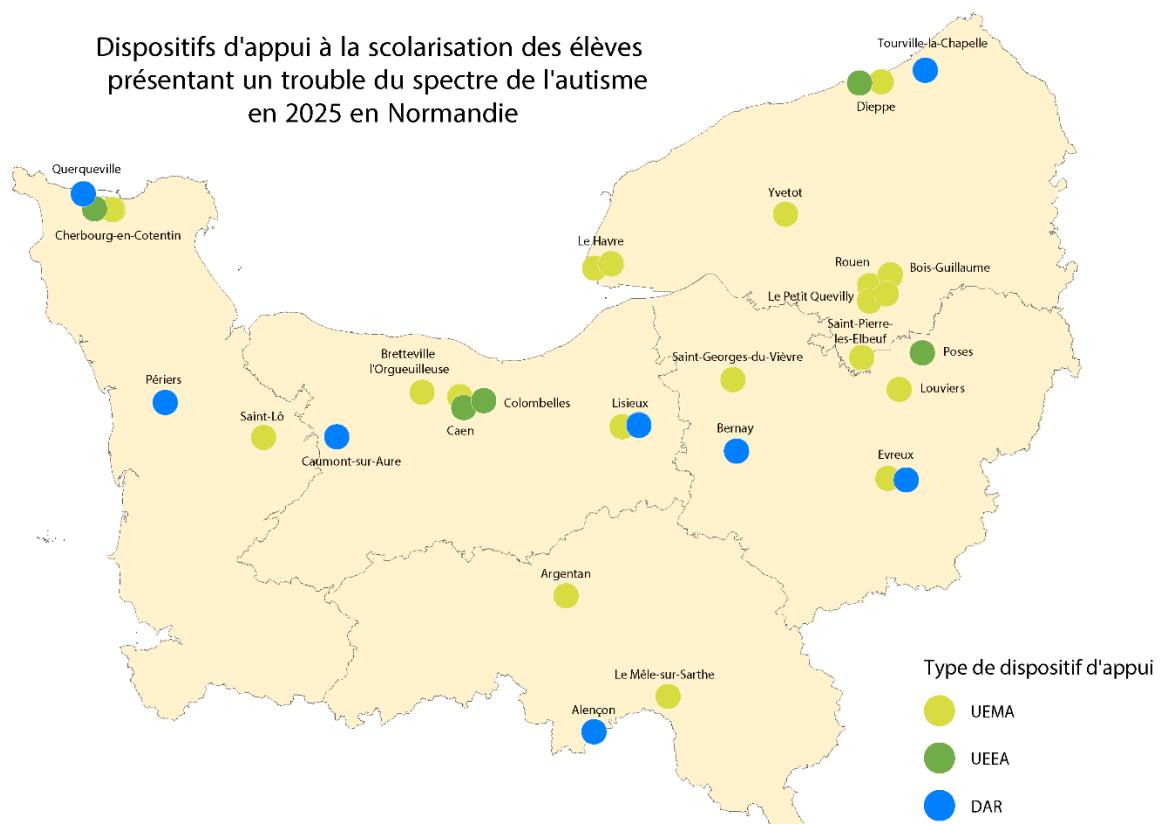
Le recensement exhaustif de ces dispositifs en septembre 2025 fait état de :

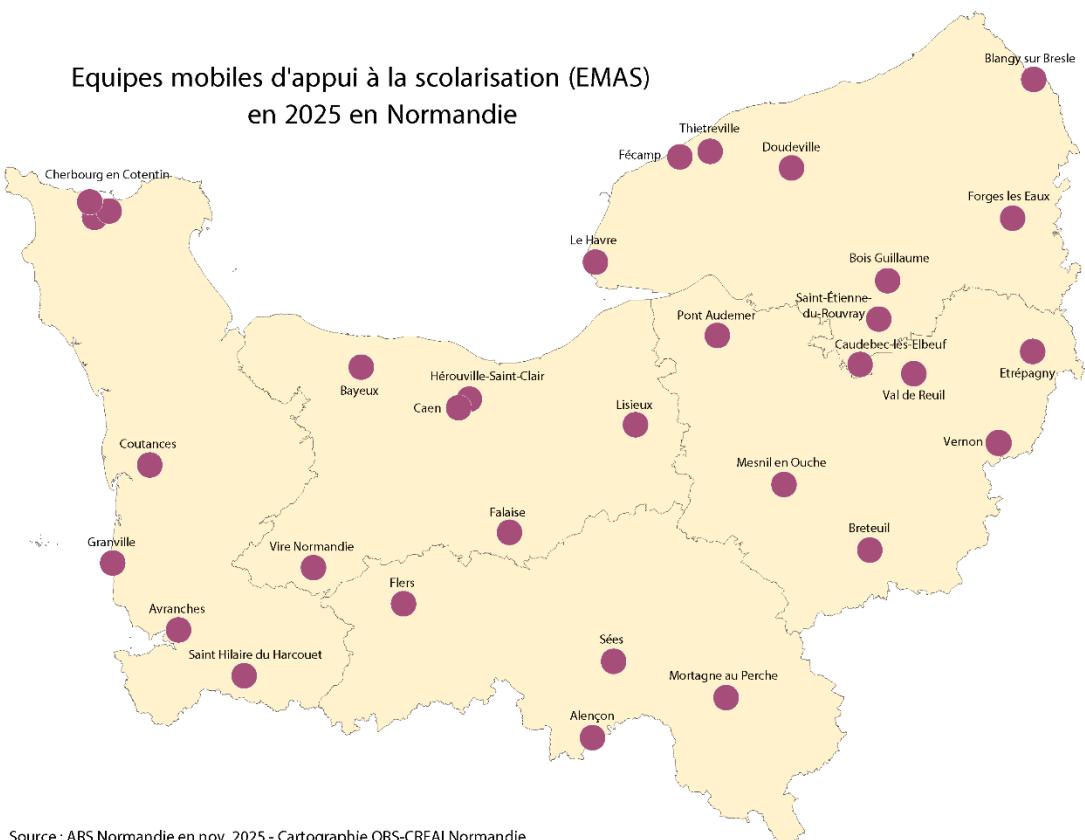
- 32 Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- 19 Unités d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA),
- 5 Unités d'Enseignement Elémentaire Autisme (UEEA),
- 8 Dispositifs d'Autorégulation (DAR).

Les dispositifs (UEMA, UEEA et DAR) ont été créés entre 2014 et 2024. Ils sont répartis dans les cinq départements tel que présenté dans les graphiques et cartographies ci-dessous.



Dispositifs d'appui à la scolarisation des élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme en 2025 en Normandie





Source : ARS Normandie en nov. 2025 - Cartographie ORS-CREAI Normandie

Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

Parallèlement à ces dispositifs, quelques établissements répondants à l'enquête ont également mentionné parmi les dispositifs d'appui à la scolarisation, des Unités d'Enseignement Préventive de Soutien à la Scolarisation et à l'Inclusion Scolaire (UEPSSIS) dans la Manche, une Unité de Soutien à l'Inclusion (USI) dans le Calvados, un pôle ressources en Seine-Maritime, ou encore un dispositif d'immersion et d'appui à l'orientation dans l'Eure.

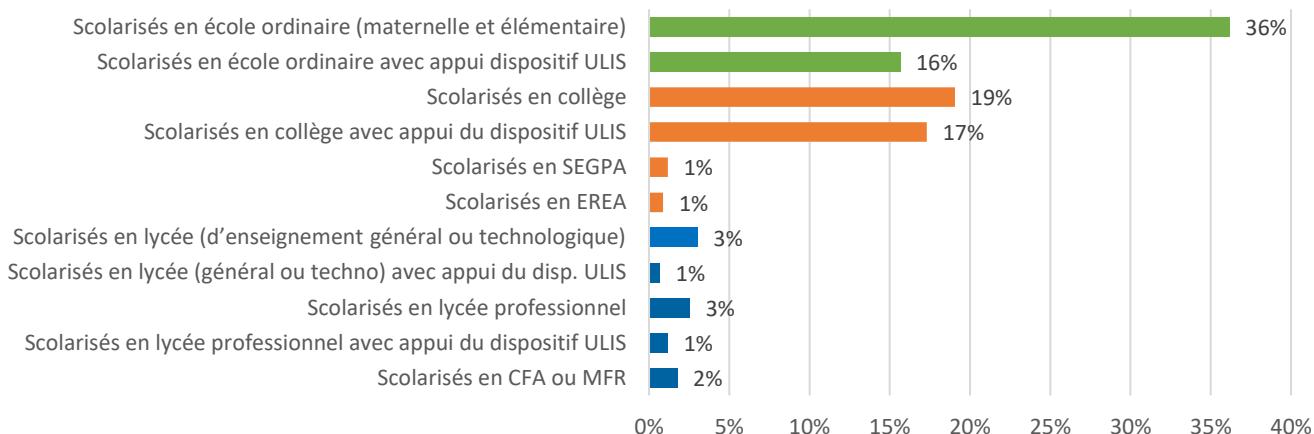
5. Les modalités de scolarisation des élèves accompagnés en SESSAD

Pour rappel, les 26 SESSAD ayant répondu à l'enquête accompagnent 1 143 jeunes en situation de handicap : ils couvrent ainsi 61 % de l'offre régionale d'accueil sur ces services d'accompagnement*.

Selon les données de l'enquête, **87 % des jeunes accompagnés sont scolarisés exclusivement en milieu ordinaire** et les modes de scolarisation se déclinent tels que présentés dans le graphique ci-dessous. Il en ressort les constats suivants :

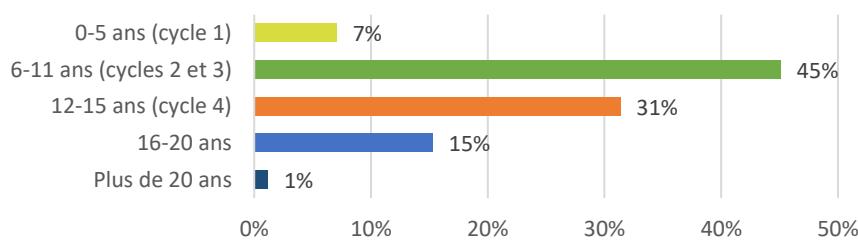
- La moitié des jeunes sont scolarisés en école maternelle ou élémentaire, soit 36 % sans dispositif particulier et 16% avec appui du dispositif IULIS,
- Plus d'un tiers des jeunes sont scolarisés au collège, soit 19 % sans dispositif particulier et 17% avec appui du dispositif IULIS,
- Près d'un sur dix est scolarisé en lycée (général, technologique ou professionnel), soit 6 % sans dispositif particulier et 2 % avec appui du dispositif IULIS,
- Encore 2 % des jeunes sont scolarisés en SEGPA ou EREA et 2 % en CFA ou MFR.

Mode de scolarisation des élèves accompagnés en SESSAD



A la différence des jeunes scolarisés en UEI ou en UEE, on observe chez les jeunes accompagnés en SESSAD **une relative cohérence entre leur âge et leur niveau scolaire** (même si les limites d'âge ne sont pas identiques entre les 2 graphiques, puisque la première repose sur les niveaux de scolarisation et la seconde sur les cycles de l'Education nationale).

Répartition des jeunes accompagnés en SESSAD selon leur âge



*Note : Les données présentées sont probablement sous-estimées du fait du rattachement de différents SESSAD à un dispositif (de type DAME, DIM, DITEP). Le questionnaire ne permettait alors pas d'identifier les modalités de scolarisation des jeunes suivis par le service et scolarisés exclusivement en milieu ordinaire.

6. Freins et leviers pour la scolarisation

Dans le cadre de l'enquête, les établissements répondants ont fait part de leurs éventuels projets d'UEE pour les années à venir : 45 établissements ont mentionné des projets, parmi lesquels des projets actés avec des UEE qui ouvriront à la rentrée 2025 et d'autres qui sont en cours, avec un objectif d'ouverture en 2026, 2027 voire 2028. Des enjeux associés à ces projets, ainsi que des besoins ont été identifiés.

Les enjeux et perspectives liés aux projets

Poursuivre le travail d'inclusion et éviter les ruptures de parcours

Un premier enjeu est d'augmenter globalement les temps de scolarisation des enfants dans les unités d'enseignement, qu'elles soient internes ou externes. Il convient aussi de veiller à ce que le développement de nouvelles UEE ne se fasse pas au détriment des ressources disponibles en interne pour assurer la scolarisation des jeunes pour lesquels l'inclusion scolaire n'est pas adaptée.

Le second réside dans la création de nouvelles UEE, qui doivent permettre d'étendre l'accompagnement sur de nouveaux territoires, mais aussi de le déployer sur tous les niveaux afin d'assurer une continuité de l'accompagnement dans un parcours inclusif. A ce titre, différents projets de création d'UEE collège sont évoqués « pour donner suite aux UEE élémentaires ». La création d'UEE en EREA ou lycée professionnel permet aussi de favoriser la scolarisation au-delà de l'âge de 15 ans et d'ouvrir un accès à des formations qualifiantes de type CAP. Avec la création d'une UEE lycée, l'IMS de Bolbec met aussi en avant la possibilité de faire valider des portefeuilles de compétences aux jeunes du dispositif IME, et ainsi favoriser des sorties d'établissement vers une poursuite d'études, un contrat d'apprentissage ou le milieu ordinaire de travail.

Développer la fonction ressource

Soutenir l'inclusion scolaire suppose aussi de développer une fonction ressource, qui consiste notamment à :

- sensibiliser les enseignants, les professionnels de la vie scolaire, les élèves et les parents à l'inclusion scolaire et à la diversité des besoins des élèves,
- sécuriser le parcours des élèves en situation de handicap,
- informer et accompagner les AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap),
- venir en soutien des équipes pédagogiques pour informer et accompagner les familles des élèves pour lesquels un accompagnement par un dispositif médico-social serait indiqué.

Cette fonction ressource peut être portée par un binôme de professionnels enseignant spécialisé / éducateur spécialisé, ou encore par une équipe mobile ressource.

Les besoins associés aux projets

Des besoins de postes supplémentaires d'enseignants

Les établissements mentionnent un besoin de renforcement des moyens humains, en particulier par des postes supplémentaires d'enseignant, pour soutenir à la fois le développement des temps de scolarisation en interne des élèves déjà scolarisés, et la création de nouvelles UEE (qui sont parfois conditionnées par la mise à disposition de temps d'enseignant). Des besoins sont également mentionnés sur les postes d'éducateur spécialisé, pour accompagner ces évolutions.

Un soutien et un appui méthodologique à l'ouverture d'une UEE

La création d'UEE nécessite en amont la connaissance des besoins des acteurs et une réflexion à l'échelle du territoire, ainsi que la mise en place d'un partenariat avec les établissements scolaires. Sur ces aspects, les établissements médico-sociaux mentionnent un besoin de soutien de l'ARS et de l'Education Nationale, notamment pour l'organisation de réunions communes avec les collectivités, le co-pilotage de démarches de communication auprès des politiques, la sensibilisation auprès des équipes pédagogiques des établissements scolaires...

Sont également pointés des besoins d'appui méthodologique, tel qu'une aide à la rédaction de documents cadres (convention, projet pédagogique...).

Des locaux disponibles

Au-delà de la nécessaire volonté partagée du chef d'établissement scolaire, l'ouverture d'UEE est conditionnée par la disponibilité de locaux dans l'établissement (des aménagements sont aussi parfois à envisager pour assurer l'accessibilité). Certains établissements mentionnent aussi un besoin de véhicule pour assurer les déplacements.

**Synthèse des résultats de l'enquête sur la scolarisation
des enfants et adolescents en situation de handicap**

103 ESMS répondants à l'enquête
6 661 places d'accueil
6 671 jeunes accueillis



Taux de participation :
65 %

dont 26 SESSAD
1 143 jeunes accompagnés

Jeunes d'âge scolaire : 3-16 ans

4 515 jeunes
89 % scolarisés



Temps de scolarisation :
 moins de 6h/semaine
 pour 21 % des élèves

Jeunes âgés de plus de 16 ans

2 086 jeunes
45 % scolarisés



Temps de scolarisation :
 moins de 6h/semaine
 pour 30 % des élèves

Unités d'enseignement internes (UEI)

91 % des ESMS ont une UEI
 255 classes
 2 318 élèves

72 % des ESMS ont signé une convention avec l'Education Nationale

Temps de scolarisation :
 1h à 12h/semaine en maternelle
 1h à 27h/sem en élémentaire, collège
 3h à 27h/sem en lycée

87 % des élèves sont exclusivement scolarisés en UEI

13 % sont en scolarisation partagée

Unités d'enseignement externes (UEE)

75 % des ESMS ont une/pls UEE
 125 UEE dans 109 établts scolaires
 1 099 élèves

83 % des ESMS ont signé une convention tripartite avec l'ARS et l'Education Nationale

Temps de scolarisation :
 7h à 12h/semaine en élémentaire
 6h à 27h/sem en collège
 3h à 12h/sem en lycée

37 % des élèves ont des temps d'inclusion scolaire
 98 % partagent les récréations
 78 % partagent la cantine
 40 % partagent les ateliers périscolaires

Scolarisation des jeunes de SESSAD

993 élèves
 87 % d'élèves scolarisés exclusivement en milieu ordinaire
 1/3 avec l'appui d'un dispositif ULIS ou en SEGPA / EREA

Non scolarisés

1 193 jeunes
 dont 313 âgés de 3-16 ans
 880 de plus de 16 ans

ANNEXES

Détail par DEPARTEMENT des principaux indicateurs issus de l'enquête

- **Indicateurs de participation**
- **Indicateurs de scolarisation / non scolarisation des 3-16 ans**
- **Indicateurs de scolarisation / non scolarisation des 16 ans et plus**
- **Nombre d'UEI et nombre d'élèves scolarisés en UEI**
- **Nombre d'UEE et nombre d'élèves scolarisés en UEE**

Indicateurs de participation à l'enquête sur la scolarisation

CALVADOS	Nb répondants	Cap. accueil autorisée	Nb jeunes accueillis	Comparatif capacité totale	Estimation Taux participation
IME/DME	10	1 002	1 042	1 159	90%
ITEP/DITEP				387	0%
IEM	1	88	91	88	103%
IES déficience auditive	1	90	90	90	100%
Etabl expérimental				5	0%
SESSAD	5	153	155	476	33%
Total général	17	1 333	1 378	2 205	62%

EURE	Nb répondants	Cap. accueil autorisée	Nb jeunes accueillis	Comparatif capacité totale	Estimation Taux participation
IME/DME	8	617	670	984	68%
EEAP	1	42	33	48	69%
ITEP/DITEP	4	228	225	280	80%
IEM	1	20	22	20	110%
SESSAD	6	200	217	334	65%
Total général	20	1 107	1 167	1 666	70%

MANCHE	Nb répondants	Cap. accueil autorisée	Nb jeunes accueillis	Comparatif capacité totale	Estimation Taux participation
IME/DME	7	581	596	853	70%
ITEP/DITEP	3	110	103	133	77%
IEM	2	44	36	30	120%
SESSAD	5	337	319	336	95%
Total général	17	1 072	1 054	1 352	78%

ORNE	Nb répondants	Cap. accueil autorisée	Nb jeunes accueillis	Comparatif capacité totale	Estimation Taux participation
IME/DME	6	352	320	778	41%
ITEP/DITEP	3	149	159	152	105%
IEM				24	0%
IES déficience auditive				102	0%
SESSAD	4	174	177	205	86%
Total général	13	675	654	1 261	52%

SEINE-MARITIME	Nb répondants	Cap. accueil autorisée	Nb jeunes accueillis	Comparatif capacité totale	Estimation Taux participation
IME/DME	19	1 477	1 461	1 903	77%
EEAP	4	90	96	180	53%
ITEP/DITEP	3	224	218	515	42%
IEM	2	120	108	197	55%
IES déficience auditive	2	304	260	304	86%
IES déficience visuelle				223	0%
Etabl expérimental				16	0%
SESSAD	6	259	275	513	54%
Total général	36	2 474	2 418	3 851	63%

Indicateurs de scolarisation / non scolarisation des 3-16 ans

CALVADOS	Jeunes 3-16 ans Nb	Jeunes bénéficiant de temps de scolarisation		Dont moins de 6h/sem		Jeunes ne bénéficiant pas de temps de scolarisation	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	
IME/DME	645	605	94%	242	40%	23	4%
IEM	72	61	85%	21	34%	0	0%
IES déficience auditive	69	69	100%	0	0%	0	0%
SESSAD	147	147	100%	1	1%	0	0%
Total général	933	882	95%	264	30%	23	2%

Note : la somme des taux de scolarisation et non scolarisation des jeunes est égale à 97 % : il y a 3 % de non réponses à cette question.

EURE	Jeunes 3-16 ans Nb	Jeunes bénéficiant de temps de scolarisation		Dont moins de 6h/sem		Jeunes ne bénéficiant pas de temps de scolarisation	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	
IME/DME	455	351	77%	39	11%	15	3%
EEAP	25	0	0%	0	0%	25	100%
ITEP/DITEP	209	201	96%	1	0%	0	0%
IEM	20	20	100%	20	100%	0	0%
SESSAD	135	86	64%	7	8%	1	1%
Total général	844	658	78%	67	10%	41	5%

Note : la somme des taux de scolarisation et non scolarisation des jeunes est égale à 83 % : il y a 17 % de non réponses à cette question.

MANCHE	Jeunes 3-16 ans Nb	Jeunes bénéficiant de temps de scolarisation		Dont moins de 6h/sem		Jeunes ne bénéficiant pas de temps de scolarisation	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	
IME/DME	288	278	97%	110	40%	5	2%
ITEP/DITEP	97	87	90%	2	2%	0	0%
IEM	26	18	69%	4	22%	0	0%
SESSAD	221	218	99%	2	1%	2	1%
Total général	632	601	95%	118	20%	7	1%

Note : la somme des taux de scolarisation et non scolarisation des jeunes est égale à 96 % : il y a 4 % de non réponses à cette question.

ORNE	Jeunes 3-16 ans Nb	Jeunes bénéficiant de temps de scolarisation		Dont moins de 6h/sem		Jeunes ne bénéficiant pas de temps de scolarisation	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	
IME/DME	207	185	89%	59	32%	7	3%
ITEP/DITEP	80	76	95%	1	1%	3	4%
SESSAD	163	163	100%	0	0%	0	0%
Total général	450	424	94%	60	14%	10	2%

Note : la somme des taux de scolarisation et non scolarisation des jeunes est égale à 96 % : il y a 4 % de non réponses à cette question.

SEINE-MARITIME	Jeunes 3-16 ans Nb	Jeunes bénéficiant de temps de scolarisation		Dont moins de 6h/sem		Jeunes ne bénéficiant pas de temps de scolarisation	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	
IME/DME	878	709	81%	250	35%	182	21%
EEAP	65	20	31%	15	75%	40	62%
ITEP/DITEP	162	160	99%	8	5%	2	1%
IEM	63	63	100%	7	11%	0	0%
IES déficience auditive	236	236	100%	0	0%	0	0%
SESSAD	220	218	99%	36	17%	2	1%
Total général	1624	1406	87%	316	22%	226	14%

Indicateurs de scolarisation / non scolarisation des 16 ans et plus

CALVADOS	Jeunes de 16 ans et + Nb	Jeunes bénéficiant de temps de scolarisation		Dont moins de 6h/sem		Jeunes ne bénéficiant pas de temps de scolarisation	
	Nb	%	Nb	%	Nb	Part	
IME/DME	404	252	62%	148	59%	131	32%
IEM	43	11	26%	7	64%	19	44%
IES déficience auditive	21	21	100%	0	0%	0	0%
SESSAD	9	8	89%	0	0%	0	0%
Total général	477	292	61%	155	53%	150	31%

Note : la somme des taux de scolarisation et non scolarisation des jeunes est égale à 92 % : il y a 8 % de non réponses à cette question.

EURE	Jeunes de 16 ans et + Nb	Jeunes bénéficiant de temps de scolarisation		Dont moins de 6h/sem		Jeunes ne bénéficiant pas de temps de scolarisation	
	Nb	%	Nb	%	Nb	Part	
IME/DME	260	89	34%	6	7%	48	18%
EEAP	8	0	0%	0	0%	8	100%
ITEP/DITEP	22	20	91%	1	5%	4	18%
IEM	2	1	50%	1	100%	1	50%
SESSAD	11	2	18%	0	0%	2	18%
Total général	303	112	37%	8	7%	63	21%

Note : la somme des taux de scolarisation et non scolarisation des jeunes est égale à 58 % : il y a 42 % de non réponses à cette question.

MANCHE	Jeunes de 16 ans et + Nb	Jeunes bénéficiant de temps de scolarisation		Dont moins de 6h/sem		Jeunes ne bénéficiant pas de temps de scolarisation	
	Nb	%	Nb	%	Nb	Part	
IME/DME	297	70	24%	35	50%	142	48%
ITEP/DITEP	27	8	30%	2	25%	10	37%
IEM	21	6	29%	6	100%	15	71%
SESSAD	59	80	136%	5	6%	15	25%
Total général	404	164	41%	48	29%	182	45%

Note : la somme des taux de scolarisation et non scolarisation des jeunes est égale à 86 % : il y a 14 % de non réponses à cette question.

ORNE	Jeunes de 16 ans et + Nb	Jeunes bénéficiant de temps de scolarisation		Dont moins de 6h/sem		Jeunes ne bénéficiant pas de temps de scolarisation	
	Nb	%	Nb	%	Nb	Part	
IME/DME	137	50	36%	23	46%	71	52%
ITEP/DITEP	36	25	69%	0	0%	21	58%
SESSAD	20	13	65%	0	0%	1	5%
Total général	193	88	46%	23	26%	93	48%

Note : la somme des taux de scolarisation et non scolarisation des jeunes est égale à 94 % : il y a 6 % de non réponses à cette question.

SEINE-MARITIME	Jeunes de 16 ans et + Nb	Jeunes bénéficiant de temps de scolarisation		Dont moins de 6h/sem		Jeunes ne bénéficiant pas de temps de scolarisation	
	Nb	%	Nb	%	Nb	Part	
IME/DME	488	210	43%	40	19%	304	62%
EEAP	40	3	8%	3	100%	33	83%
ITEP/DITEP	67	41	61%	4	10%	23	34%
IEM	38	5	13%	0	0%	10	26%
IES déficience auditive	34	24	71%	0	0%	0	0%
SESSAD	42	2	5%	1	50%	22	52%
Total général	709	285	40%	48	17%	392	55%

Note : la somme des taux de scolarisation et non scolarisation des jeunes est égale à 95 % : il y a 5 % de non réponses à cette question.

Nombre d'UEI et nombre d'élèves scolarisés en UEI

CALVADOS	Nombre d'UEI	Nombre de classes dans les UEI		Nombre d'élèves scolarisés en UEI		Dont exclusivement scolarisés en UEI	
		Nb	%	Nb	%	Nb	Part
IME/DME	9	32	62%	452	77%	419	93%
IEM		6	12%	43	7%		0%
IES déficience auditive	1	14	27%	90	15%	87	97%
Total général	11	52	100%	585	100%	506	86%

EURE	Nombre d'UEI	Nombre de classes dans les UEI		Nombre d'élèves scolarisés en UEI		Dont exclusivement scolarisés en UEI	
		Nb	%	Nb	%	Nb	Part
IME/DME	8	21	51%	323	70%	322	100%
ITEP/DITEP	1	17	41%	117	25%	47	40%
IEM	4	3	7%	21	5%	21	100%
Total général	13	41	100%	461	100%	390	85%

MANCHE	Nombre d'UEI	Nombre de classes dans les UEI		Nombre d'élèves scolarisés en UEI		Dont exclusivement scolarisés en UEI	
		Nb	%	Nb	%	Nb	Part
IME/DME	7	19	73%	153	72%	149	97%
ITEP/DITEP	2	5	19%	48	23%	27	56%
IEM	3	2	8%	11	5%	11	100%
Total général	12	26	100%	212	100%	187	88%

ORNE	Nombre d'UEI	Nombre de classes dans les UEI		Nombre d'élèves scolarisés en UEI		Dont exclusivement scolarisés en UEI	
		Nb	%	Nb	%	Nb	Part
IME/DME	6	16	67%	156	65%	137	88%
ITEP/DITEP	3	8	33%	83	35%	46	55%
Total général	9	24	100%	239	100%	183	77%

SEINE-MARITIME	Nombre d'UEI	Nombre de classes dans les UEI		Nombre d'élèves scolarisés en UEI		Dont exclusivement scolarisés en UEI	
		Nb	%	Nb	%	Nb	Part
IME/DME	18	86	77%	683	83%	630	92%
EEAP	2	5	4%	20	2%	19	95%
ITEP/DITEP	2	10	9%	52	6%	26	50%
IEM	2	7	6%	66	8%	65	98%
IES déficience auditive	1	4	4%		0%		
Total général	25	112	100%	821	100%	740	90%

Nombre d'UEE et nombre d'élèves scolarisés en UEE

CALVADOS	Nombre d'UEE		Nombre d'élèves scolarisés en UEE		Dont exclusivement scolarisés en UEE	
	Nb	%	Nb	%	Nb	Part
IME/DME	11	73%	101	77%	62	61%
IEM	3	20%	26	20%	17	65%
IES déficience auditive	1	7%	5	4%		0%
Total général	15	100%	132	100%	79	60%

EURE	Nombre d'UEE		Nombre d'élèves scolarisés en UEE		Dont exclusivement scolarisés en UEE	
	Nb	%	Nb	%	Nb	Part
IME/DME	16	76%	153	82%	152	99%
ITEP/DITEP	5	24%	34	18%	3	9%
Total général	21	100%	187	100%	155	83%

MANCHE	Nombre d'UEE		Nombre d'élèves scolarisés en UEE		Dont exclusivement scolarisés en UEE	
	Nb	%	Nb	%	Nb	Part
IME/DME	19	66%	173	82%	160	92%
ITEP/DITEP	7	24%	26	12%	27	104%
IEM	3	10%	12	6%	12	100%
Total général	29	100%	211	100%	199	94%

ORNE	Nombre d'UEE		Nombre d'élèves scolarisés en UEE		Dont exclusivement scolarisés en UEE	
	Nb	%	Nb	%	Nb	Part
IME/DME	12	80%	116	73%	94	81%
ITEP/DITEP	3	20%	43	27%	23	53%
Total général	15	100%	159	100%	117	74%

SEINE-MARITIME	Nombre d'UEE		Nombre d'élèves scolarisés en UEE		Dont exclusivement scolarisés en UEE	
	Nb	%	Nb	%	Nb	Part
IME/DME	30	67%	277	68%	250	90%
ITEP/DITEP	9	20%	81	20%	27	33%
IES déficience auditive	6	13%	52	13%	52	100%
Total général	45	100%	410	100%	329	80%



ORS•CREAI NORMANDIE

CENTRE RESSOURCES SANTÉ, VULNÉRABILITÉS
& POLITIQUE DE LA VILLE

Réalisation :

Sylvie LE RÉTIF, Chargée d'études
Christelle MOULIÉ, Directrice technique et pédagogique

Directrices de publication :

Françoise AUMONT, Présidente
Pascale DESPRÈS, Directrice générale

Crédit image couverture
Freepik

ORS-CREAI Normandie

Espace Robert SCHUMAN • 3 place de l'Europe • 14 200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

02 31 75 15 20 • contact@orscreainormandie.org 

orscreainormandie.org